



www.cdg62.fr/

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU PAS-DE-CALAIS

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 062-286200027-20240326-2024_05-DE



DÉLIBÉRATION

2024/05

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil d'Administration s'est réuni le Mardi 26 Mars 2024 à 15 heures 30, salle des réunions au CENTRE DE GESTION à BRUAY-LA-BUISSIÈRE, sous la présidence de M. Joël DUQUENOY, Président du CDG 62.

Le secrétaire de séance désigné est M. Francis CORDONNIER, Adjoint au Maire de BETHUNE.

Etaient présents : M. Jean-Pierre SANSEN, Maire de RUITZ – Jacques BACQUET, Maire de QUERCAMPS – M. Jean-Michel LEGRAND, Maire de AUCHY-LES-MINES – M. Bruno HUMETZ, Adjoint au Maire de SAINT-OMER – M. Jean-Luc FAY, Maire de BONNIERES – M. René HOCQ, Maire de BURBURE – Mme Nadine LEFEBVRE, Maire de BEUVRY – Mme Denise TETELIN, Maire de VILLERS-CHATEL – M. Didier BOMY, Adjoint au Maire de CUCQ – M. Alain DUBREUCQ, Maire de SAINS-EN-GOHELLE – M. Maurice LÉCONTE, Maire de HOUCHIN – M. Cédric DELMOTTE, Maire de BOIRY-SAINT-MARTIN – M. Julien DELANNOY, Maire de WAVRANS-SUR-L'AA – Mme Marie-Thérèse ROJEWSKI, Adjointe au Maire de HOUDAIN – M. Ludovic IDZIAK, Maire de CALONNE-RICOUART – M. Dominique DELATTRE, Vice-Président du Syndicat Mixte Artois Valorisation – M. Joël DUQUENOY, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de SAINT-OMER – M. Ernest AUChart, Conseiller communautaire de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois – M. Francis CORDONNIER, Adjoint au Maire de BETHUNE – Mme Florence WOZNY, Conseillère Départementale – M. André KUCHCINSKI, Conseiller Départemental.

- ♦ **Etaient absents ou excusés** : M. Nicolas PICHONNIER, Maire de RIMBOVAL – Mme Véronique DUMONT-DESEIGNE, Adjointe au Maire de MARCK – Mme Fabienne DUPUIS, Maire de OIGNIES – M. Marc THOMAS, Maire de MOULLE – M. Michel DASSONVAL, Adjoint au Maire de LILLERS – M. Guillaume LEBLOND, Conseiller municipal de BOULOGNE-SUR-MER – M. Hakim ELAZOUZI, Administrateur au CCAS de BETHUNE – Mme Fabienne DUTERTE, Administratrice au CCAS de BOULOGNE-SUR-MER – M. Alexandre MALFAIT, Conseiller Départemental.



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 1999 modifié, pris pour l'application des articles 33 et 33-1 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion ;

Le Président rappelle aux membres de l'assemblée que le Conseil d'Administration doit :

- examiner, débattre et approuver le Compte Administratif 2023 afférent au budget du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais ;
- entendre et arrêter le Compte de Gestion 2023 du Receveur.

Il précise qu'il y a concordance entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif.

Il indique que l'approbation du Compte Administratif doit être réalisée en son absence, le Président du Centre de Gestion se retire et l'assemblée est présidée par Monsieur M. Jacques BACQUET, Vice-Président de l'établissement.

Le Vice-Président propose d'arrêter le Compte Administratif afférent au budget du Centre de Gestion du Pas-de-Calais pour l'exercice 2023 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	10 201 351.79 €	1 281 400.92 €
Dépenses	10 354 945.77 €	1 282 425.04 €
Résultats	- 153 593.98 €	- 1 024.12 €
Résultat cumulé des exercices précédents	2 882 645.92 €	3 637 381.30 €
Excédent global	2 729 051.94 €	3 636 357.18 € €

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 2 035 918.94 €.

Après examen du Compte de Gestion et du Compte Administratif, de la vérification de la concordance des deux documents et débats,

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

A l'unanimité des membres présents,

- ♦ *APPROUVE* le Compte de Gestion 2023 du trésorier ;
- ♦ *APPROUVE* le Compte Administratif 2023 de l'établissement.

Ainsi fait et délibéré en séance,
À BRUAY-LA-BUISSIÈRE, le 26 mars 2024

Le Président,

Joël DUQUENOY